

ANNEE 2023 - 2024

VIVRE ENSEMBLE
AU
COLLEGE SAINT-HUBERT



Section fondamentale (M1 à P3)

Avenue Van Horenbeeck, 196

1160 Auderghem

02.660.84.16

Direction : Géraldine VALENTIN
direction.vh@sthub.be

Section primaire (P4 à P6)

Avenue Chaudron, 115

1160 Auderghem

02.673.92.46

Direction : Philippe MEINGUET
direction.chaudron@sthub.be

Direction adjointe : Valérie RUTTEN
valerie.rutten@sthub.be

Secrétariat : secretariat@sthub.be



Présentation du Collège.

| | |
|--------------------------|---|
| Mot des directeurs | 3 |
| L'équipe des enseignants | 4 |

Projets et participation.

| | |
|------------------------|-------|
| Projet d'établissement | 5 |
| Projet éducatif | 6 |
| Règlement de l'école | 7 - 8 |

Seconde langue - Animations.

| | |
|----------------------------|----|
| Néerlandais | 9 |
| Eveil aux langues | 9 |
| Animation pastorale | 10 |
| Activités sportives | 10 |
| Séances de psychomotricité | 10 |
| Activités de dépaysement | 12 |
| Activités parascolaires | 12 |

Partenaires et services.

| | |
|---|----|
| Charte du ou de la délégué(e) de classe | 13 |
| Les parents et le collège | 14 |
| Centre PMS | 15 |
| Promotion et santé à l'école | 15 |
| Services (repas-étude-garderie-frais) | 16 |

Infos pratiques.

| | |
|---------------------|----|
| Mobilité | 17 |
| Horaire | 17 |
| Calendrier scolaire | 19 |

Mot des directeurs

Vivre ensemble est un beau projet mais qui suppose que, de part et d'autre, les personnes concernées soient au clair avec le projet à vivre.

Le présent carnet se propose de donner une idée la plus complète possible de ce que l'école peut offrir et surtout du projet de vie qu'ensemble nous voulons réaliser. C'est une sorte de contrat à durée déterminée.

Parents et enseignants sont tous éducateurs et ont en commun la recherche du "mieux possible" pour les enfants dont ils ont la charge. Soyons des exemples pour ces futurs adultes par des actes concrets qui montrent la voie à suivre. La pédagogie de l'exemple reste sans doute la meilleure et surtout la plus compréhensible par le plus grand nombre.

C'est en apprenant à vivre ensemble que des gestes de solidarité, de partage et d'aide aux plus faibles seront réalité. C'est aussi en apprenant à s'exprimer devant les autres, en énonçant son point de vue et en écoutant d'autres avis en vue de réaliser une œuvre commune que les premiers jalons de la démocratie participative seront intégrés par les enfants. Nous tenterons de faire vivre tout cela au quotidien et à l'intérieur du Conseil de coopération qui a lieu dans chaque classe.

Voilà un programme de tous les jours auquel nous sommes invités à participer dès que nous émettons le désir de faire partie de la grande famille du Collège Saint-Hubert.

Nos deux sites se sont engagés à travailler dans la continuité en ayant le souci de créer des liens de collaboration et d'entraide et en vivant des projets communs.

Nous souhaitons à chacun et chacune une excellente année scolaire !

Philippe Meinguet et Géraldine Valentin



EQUIPE EDUCATIVE 2023 - 2024

SITE VAN HORENBEECK

Direction : Géraldine VALENTIN

Secrétariat sites VH & CH: Michèle DELDIME

➤ Section maternelle *

*Attributions du 28/08/23 au 30/09/23

Acc/M1 : Saïda BALLOUTI

Acc/M1 : Séverine ROUSSEAU

M2A: Christine MATTHIJS + Amandine GOOSSENS

M2B : Vanessa ZINGONE + Amandine GOOSSENS

M3A : Maina KESTENS

M3B : Eliane BOUDART

Puéricultrice : Mariam AYADLANJRI

Psychomotricité : Gilles VAN CAENEGEM
Amandine GOOSSENS

Classe d'adaptation : Christine MARICHAL
Amandine GOOSSENS

➤ Section primaire

1A : Magali BAILLY

1B : Charlotte GOERENS

1C : Bérangère HAUBRUGE

2A : Isabelle CARBONNELLE

2B : Jean-Marc DUSSEIN

2C : Brigitte POTVIN

3A : Colombe PIEPLU

3B : Marion STOCKBROECKX

3C : Charlotte DEWANDRE

Néerlandais : Gaétane VERWILGHEN

Eveil aux langues en P1 & P2 : Gaétane VERWILGHEN

Religion / Vivre ensemble : Julie VAN BEVEREN

Classe d'adaptation : Michel DIEU

Caroline PATERNOSTRE

Julie VAN BEVEREN

Gaétane VERWILGHEN

Education physique: Lionel SEMPOUX

Gilles VAN CAENEGEM

Psychomotricité intégrée P1 & P2 : Valérie RUTTEN

SITE CHAUDRON

Direction : Philippe MEINGUET

Direction adjointe : Valérie RUTTEN

4A : Françoise CLAES & Sylvie JEAN JOSEPH

4B : Gaëlle WAUTERS & Sylvie JEAN JOSEPH

4C : Aliénor DELACROIX

5A : Stéphanie DESPAS

5B : Laurence DUPARQUE

5C : Stéphanie DELVAUX

6A : Charlotte TEIXEIRA

6B : Barbara DI MAGGIO (Marie DUBOIS)

6C : Mathilde MURAILLE

Néerlandais : Gilles LEYS

Informatique: Pierre WILLIAME

Classe d'adaptation : Sylvie JEAN JOSEPH

Sophie LAMBERT

Nicolas OPDEBEECK

Education physique: Valérie RUTTEN

Lionel SEMPOUX

Gilles VAN CAENEGEM

Projet d'établissement

Les directions, les professeurs, le Pouvoir organisateur et les Parents des élèves des sections fondamentale et primaire du Collège Saint-Hubert, après en avoir délibéré ensemble au sein du Conseil de Participation, retiennent les quatre options prioritaires suivantes.

Ils souhaitent :

1. Une école qui contribue à plus de justice.

Une école qui réduit les distances et œuvre pour plus de solidarité. Des enseignants déchargés de classe s'occupent des enfants en difficulté et favorisent le travail par petits groupes.

2. Une école ouverte sur la vie.

Une école qui intègre des technologies de l'information et de la communication, qui fait acquérir aux jeunes des compétences, des savoir-faire, des savoir -réfléchir qui leur permettront d'intervenir de manière constructive dans un monde complexe. Assimiler un large bagage de connaissances n'aura de sens que si celles-ci sont mobilisables hors du contexte scolaire.

Une école ouverte sur les langues avec un éveil dès l'école maternelle où on proposera aux enfants de manière ludique des activités qui intègrent des mots d'autres langues.

Une école qui fédère et développe toutes les actions qui visent à conscientiser notre communauté scolaire à la nécessité de préserver notre environnement, et à agir pour que notre espace de vie, immédiat mais aussi plus lointain, soit sauvegardé.

3. Une école qui permet l'expression et l'éducation à la liberté.

Une école éducative et témoin de liberté, un lieu où se poursuit l'éducation à la vie sociale qui implique de la part de tous une attitude d'attention, d'écoute et de respect.

4. Une école qui permette aux jeunes de donner un sens à leur vie.

Un lieu de questionnement et de témoignage dans le respect du cheminement de chacun. Un lieu où chacun est respecté et encouragé à témoigner de sa vérité, dans le respect de la vérité des autres pour que tous se sentent à l'aise dans une communauté qui veut construire une société plus fraternelle.

Projet éducatif

« Ensuite ils se sont regardés les uns les autres, ils se sont regardés et ils se sont reconnus, reconnus dans leur volonté de construire tous ensemble un monde sans cesse nouveau.

Un monde fait de bonne volonté, fondé sur la conscience aiguë de l'éternelle misère de la condition humaine ; un monde éclairé finalement par rien d'autre que par le seul amour de Dieu ».

Texte scellé dans la première pierre de notre Collège

C'est dans cette perspective que le Collège se veut une école d'épanouissement du cœur et de l'esprit :

Ecole de respect de l'autre

- Respecter l'autre dans les multiples aspects de sa personne et s'enrichir des différences mutuelles ;
- Accepter les règles de vie comme expression du respect de l'autre ;
- Participer à l'élaboration d'un cadre de vie favorisant les relations humaines et personnelles ;
- Assumer sa responsabilité dans la société, dans et hors du collège, en particulier vis-à-vis de ceux qui sont en difficulté.

Ecole d'éducation à la liberté

- Apprendre à se connaître soi-même ;
- Valoriser le sens de la gratuité ;
- Eveiller, former et informer ;
- Eduquer au sens critique ;
- Favoriser le travail créatif.

Ecole d'humanisme chrétien

- Découvrir à la lumière du passé mais pour notre temps, les valeurs permanentes de l'homme et s'efforcer de les vivre selon la perspective du Message du Christ.

Le projet éducatif du Collège Saint-Hubert s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'enseignement catholique défini dans « Missions de l'Ecole Chrétienne ».*

* (conseil général de l'Enseignement Catholique 20 mai 95)

Règlement de l'école - Toi qui vis à St-Hubert...

Arrivée - garderie

- Avant d'arriver à l'école, tu auras pris un bon petit déjeuner après avoir passé une bonne nuit de sommeil.
- De 7h30 à 8h00, tu dois rejoindre le responsable et rester sous sa surveillance.
- Tu resteras dans la cour de récréation de 8h00 à 8h30. Ni toi, ni tes parents ne circuleront dans les bâtiments.
- A 15h30, sur le site Van Horenbeeck, tes parents t'attendront dans la première partie de la cour devant la ligne rouge.

En activité

- La cour de récréation est une aire de jeu, les zones de plantation ne le sont pas. Tu veilleras donc à ne pas y jouer.
 - La nature et ton environnement, tu respecteras en déposant tes déchets dans les poubelles appropriées. Jaune, bleue ou grise ? Ne jette pas tes déchets à terre. Laisse ton école propre et accueillante.
 - L'accès aux bâtiments est interdit en dehors des heures de cours et de l'étude.
 - Laisse les toilettes propres et n'oublie pas de tirer la chasse. Tu n'y joueras pas avec de l'eau et tu n'y tailleras pas une bavette. Pas besoin non plus de faire de l'escalade !
 - Pour la collation, tu donneras ta préférence à un fruit ou un produit sain. Les chips ne sont pas autorisés.
 - Dans la cour de récréation, n'oublie pas d'être fair-play. Tu respecteras les heures d'occupation des terrains. Tu ne joueras pas à la balle en dehors des terrains de basket et de football.
- Si un ballon sort de la cour, signale-le à la personne qui surveille qui te donnera l'autorisation d'aller le chercher.

Av. Van Horenbeeck

Différentes zones sont organisées dans la cour de récréation tant du côté maternelle que primaire. Ton professeur prendra soin de te les expliquer. Tu recevras également un joli carnet illustré reprenant toutes les informations.

Av. Chaudron

Tu peux jouer avec une petite balle de tennis sur le mur sans fenêtre de l'ancien bâtiment.

Pas de ballon en cuir !

En cas de pluie, tu t'abriteras sous le préau ou dans le hall où tu devras y rester calme. Tu ne pourras pas y courir.

Entrée des classes

- Dès qu'il sonne, tu te mettras en rang le plus rapidement possible devant le bâtiment. A l'intérieur, tu y circuleras calmement, sans jouer.

Av. Van Horenbeeck

- Si tu es en maternelle, tu seras accueilli au **plus tard jusque 8h30**, comme pour la section primaire. A partir de 8h15, tes parents te déposent dans la cour de récréation et ne rentrent plus dans le bâtiment.
- Si tu es en primaire, tes parents peuvent te conduire jusqu'à la grille de la cour de récréation.
- L'accès par l'avenue Lessire est définitivement fermé.

Retard

- Après 3 retards, tes parents seront avertis par courrier par un des directeurs en vue d'une justification.

Savoir-vivre

- Lorsque le directeur entre en classe, tu resteras assis et tu écouteras les consignes en silence.
- Chaque jour, tu te rendras à l'école avec ton cartable muni du nécessaire complet pour un bon travail.
- Tu auras toujours avec toi ton journal de classe en même temps que les documents signés par tes parents.
- Au contact de tes copains et copines, comme à celui de tout adulte, tu soigneras ton vocabulaire pour qu'il soit respectueux de chacun.
- S'il fait beau, tes vêtements inutiles seront accrochés au portemanteau. Surveille également la façon de t'habiller. L'école n'est pas un terrain de sport, ni une plage. Le vernis à ongles n'est pas autorisé.
- Les chewing-gums ne sont pas autorisés.
- Au réfectoire, tu marches vers ta table dans le calme. Tu chuchotes à table. Tu ne lances aucun papier. Tu restes assis durant toute la durée du repas. En sortant, tu jettes tes déchets dans la bonne poubelle et tu n'oublies pas de ranger ton verre, ton bol,...

Av. Chaudron

- Si tu as apporté ton GSM, il restera éteint dans ton cartable.

Et pour les parents...

Les parents quittent l'enceinte du collège à 8h30 et viennent chercher leur enfant à 18h00 au plus tard.

Néerlandais

L'apprentissage du néerlandais débute en 3^{ème} primaire à raison de 3 périodes de 50 minutes par semaine. Ce rythme sera conservé en 4^{ème} année primaire.

Les élèves bénéficient de 5 leçons par semaine en 5^{ème} et 6^{ème} années. Ces cours sont dispensés par des professeurs spécialisés.

L'objectif poursuivi en 3^{ème} et 4^{ème} est de donner l'envie aux enfants de communiquer autrement. Ils prennent conscience de l'ouverture aux autres que cela entraîne. Leur apprentissage s'inscrit dans la vie quotidienne via le jeu, la découverte et la rencontre de l'autre.

De nombreux champs lexicaux sont exploités et illustrés. Les enfants sont capables d'exprimer des idées, des envies, des demandes par des petites phrases simples. La matière est réactivée tout au long de l'année au travers d'activités variées orales et écrites.

En 5^{ème} et 6^{ème} années, l'accent sera mis sur le développement des 4 compétences de base dont les objectifs sont d'amener les enfants à maîtriser des savoirs et à s'intégrer avec confiance dans la vie économique, sociale et culturelle.

L'objectif principal est la communication qui s'articule autour de 4 compétences: écouter, parler, lire et écrire.

Une langue n'est jamais définitivement acquise sans une étude quotidienne du vocabulaire appris en classe.

Eveil aux langues

Dans le cadre du Tronc Commun, un cours d'éveil aux langues, à raison d'une période par semaine, est dispensé en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} maternelle ainsi qu'en 1^{ère} et 2^{ème} primaire.

Au niveau de la section maternelle, ce cours est orienté vers une approche globale (découverte & sensibilisation à plusieurs langues) tandis qu'au niveau primaire, ce cours est plus spécifiquement orienté vers la découverte du néerlandais.

Animation pastorale

"Notre école est chrétienne"

Elle choisit le christ comme référence explicite de sa réflexion et de son action. Elle essaie de proposer et de vivre l'esprit de l'Evangile.

Elle est au service de l'Homme et s'adresse à chacun là où il en est dans sa recherche de sens tout en respectant sa liberté.

Elle voudrait permettre à tous de prendre conscience de la présence du Seigneur ressuscité au cœur de notre vie pour, ensuite, mieux le fêter, le goûter, le célébrer à travers tous les événements de la vie scolaire et familiale.

Activités sportives

Cours de gymnastique

Tenue : Sandales blanches sans lacets

Polo blanc (Pour ceux qui le désirent, un polo blanc avec logo du Collège est disponible au prix de 10€ chez le professeur d'éducation physique).

Short bleu marine

Toute dispense pour la gymnastique doit être couverte par un certificat médical.

2 journées sportives au centre sportif de la Forêt de Soignes sont organisées pour les enfants de la section primaire et une pour la section maternelle (2^{ème} & 3^{ème} maternelle).

Séances de psychomotricité

2 périodes par semaine pour les classes maternelles

1 période par semaine pour les 1^{ères} et 2^{èmes} primaires

Pour les classes de maternelles

Tenue : Vêtements amples, sandales de gym ou pieds nus.

La séance de psychomotricité permet à l'enfant :

- de développer ses capacités motrices, affectives et cognitives.
- de prendre conscience de soi, de son corps, des autres et de son environnement spatio-temporel...par le jeu, activité naturelle chez l'enfant.

"C'est dans le jeu, dans l'éducation du geste, dès l'enfance, que s'établira pour l'avenir l'harmonie entre l'affectivité, la motricité, l'intelligence dont dépendra la personnalité adulte." Wallon

"Rien n'est coupé de rien et ce que tu ne comprendras pas dans ton corps, tu ne le comprendras nulle part ailleurs." Y. Bergé

"Prendre un enfant par la main, et l'emmener vers demain, pour lui donner confiance en son pas, prendre un enfant dans ses bras". Y. Duteil

La méthode Aucouturier est une activité globale qui aide au développement psychologique de l'enfant par le média corporel et approche l'enfant dans toutes les composantes de sa personnalité. Elle libère la communication et la création.

Pour les 1^{ères} et 2^{èmes} primaires, votre enfant bénéficiera d'1h/sem. de Motricité Intégrée en plus des 2 périodes d'Education Physique.

L'enfant peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration de nouveaux apprentissages vus en classe, une approche complémentaire par le Jeu et le Corps peut les aider à les assimiler de manières différentes. Un cours de Motricité Intégrée a vu le jour il y a une dizaine d'année au Collège.

- Apprendre avec son corps en s'amusant et ce, par le jeu.
- Donner du sens aux différentes activités.
- Mettre « l'activité physique » au service d'un apprentissage cognitif, mêler l'apprentissage au mouvement.

Les séances sont établies en concertation avec les enseignants de P1 & P2 et un feedback permet de voir l'évolution de chaque enfant.

Activités de dépassement

Les classes de dépassement invitent à la découverte d'un milieu, à l'utilisation de tous les sens dans une démarche d'observation. La vie en groupe appelle chaque élève à se dépasser et à découvrir sa personnalité.

Classes de mer réservées aux élèves de 1^{ère} primaire (du mercredi 12/06/24 au vendredi 14/06/24).

Prix : +- 198€ (<https://www.delhuzo.be/index-fr.aspx>)

Classes vertes réservées aux élèves de P3 et P4 (du lundi 15/04/24 au vendredi 19/04/24)

Prix : +- 215 (<https://www.castelnotredame.be/fr/>)

Classes de neige en Suisse réservées aux élèves de 6^{ème} primaire (du jeudi 28/03/24 au vendredi 4/04/24)

Prix: 700€ (<http://www.nendaz.ch>)

Un problème financier ne peut en aucun cas être un obstacle à la participation d'un enfant.

Activités parascolaires

Mercredi après-midi

Des activités sportives et créatives sont organisées par la Commune d'Auderghem. Chaque semestre, une circulaire-programme est diffusée sur le site de la Commune.

L'ASBL "La Base" propose des activités tous les mercredis de 12h00 à 18h00 pour les enfants du site Chaudron (P4-P5-P6) ainsi que pour les élèves de la section maternelle. Les élèves de P1-P2 et P3 sont encadrés par l'ASBL « Ecllosion ».

Vacances scolaires

La Commune d'Auderghem offre également un choix d'activités durant les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et grandes vacances (voir site de la Commune).

Charte du ou de la délégué(e) de classe

Une bonne classe, ce sont des enfants heureux, un professeur épanoui, des matières à assimiler dans la joie, une vie quotidienne agréable pour tous et des activités intéressantes. Tout ceci ne peut se faire sans l'implication de tous !

Devenez délégué (e) de classe...

Afin de vous guider dans ce rôle, voici la charte des délégué(e) s de notre école.

Le (la) délégué (e) de classe est :

- Un trait d'union entre le titulaire de la classe et les parents.
- Un lien entre les parents, le bureau de l'Association des Parents et le collège.
- Un animateur du groupe des parents de la classe en collaboration avec le titulaire.
- Un élément positif et apaisant dans la gestion de conflits éventuels.
- Un bénévole rétribué par le soutien des parents.
- Un relai indispensable pour la fête scolaire.

Le (la) délégué (e) de classe n'est pas :

- Un responsable de la pédagogie au sein de la classe.
- Un psychologue chargé de résoudre les problèmes individuels des enfants et des parents.
- Un bureau de réclamation.

Ce qu'apporte le (la) délégué (e) :

- Un contact régulier et constructif avec le (la) titulaire de la classe.
- A la demande de l'enseignant (e), procurer de l'aide à l'encadrement pour certaines activités en classe (bricolages, fête de Noël,...) ou sorties de classe (visite de musée, théâtre,...)
- L'organisation, en collaboration avec le (la) titulaire, d'une ou plusieurs activités extra-scolaires pour créer, assez vite, une dynamique de classe (dîner de classe, après-midi balade, goûter, petit déjeuner,...).

- Une source d'information pour les parents de la classe en participant aux réunions ponctuelles liées aux activités de la classe, en participant à l'assemblée des parents pour y représenter la classe, en gardant le contact avec le représentant désigné du Bureau de l'Association des Parents afin d'échanger les informations utiles.

ON COMPTE SUR VOTRE ENTHOUSIASME !

Les parents et le collège

Les parents participent activement à la vie de l'école au travers de l'Association de Parents et souhaitent collaborer avec l'Equipe Educative pour le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants.

L'A.P. représente les parents aux différents échelons et organes représentatifs de la vie de l'école.

Les délégués élus en début d'année assurent le lien direct et concret entre les parents, les enfants et l'enseignant dans chaque classe.

Le Bureau de l'A.P. est constitué d'un petit groupe de parents engagés de manière plus permanente. Il assure la coordination entre les délégués de classe.

Les membres du Bureau assurent dans un souci de collaboration positive et constructive, la représentation des parents au sein du Pouvoir organisateur, du Conseil de participation et du Comité des fêtes.

L'Association de Parents souhaite mobiliser le plus grand nombre de parents autour du Projet d'Etablissement.

Une question, une proposition, des compétences,... ou tout simplement un peu de temps disponible à consacrer à l'école, n'hésitez pas à contacter Monsieur Comeau Montasse, Président de l'Association de Parents.

Centre PMS

Le Collège Saint-Hubert travaille en collaboration avec ...



Centre PMS Libre de Woluwé 3
Place de l'Alma 3
1200 Bruxelles
02/764.30.89

Nous accueillons les demandes des parents et/ou des enseignants concernant un enfant en difficulté ou pour lequel des questions sont posées par rapport à son évolution. Ces questions ou difficultés peuvent concerner le domaine de ses apprentissages, de son contexte familial ou social, de son comportement, de son orientation, de sa santé, etc.

Contact : Nathalie Nannan & Kitty Vander Elst
(02.896.54.53)

Promotion et santé à l'école

La section fondamentale travaille en collaboration avec l'équipe médico-sociale de l'antenne de

P.S.E. libre de Bruxelles-Capitale asbl
Antenne de Watermael-Boitsfort
Avenue Alfred Solvay, 2a
1170 Bruxelles
tél: 02.672.18.66 ou psel.wb@promotionsanté.be

Les examens médicaux prévus par la loi sont obligatoires en 2^{ème} et 6^{ème} primaire ainsi qu'en 1^{ère} et 3^{ème} maternelle.

Exclusivement préventifs, ils comprennent un examen biométrique et clinique. La loi donne aux parents la faculté de refuser l'équipe proposée. Dans ce cas, il y a obligation de faire procéder à l'examen requis par une autre équipe agréée par la Communauté Française endéans les trois mois.

En 4^{ème} primaire, un test d'acuité visuelle sera réalisé à l'école.

Un programme d'éducation à la santé sera présenté en 6^{ème} primaire en collaboration avec le (la) titulaire.

Services (repas-étude-garderie-frais)

Restauration :

Repas chauds (primaires Van Horenbeeck & Chaudron : 5.50€/jour – maternelles 5€/jour)

Potage (0.60€/jour) – Uniquement pour la section primaire VH & CH

Pique-nique (uniquement) : aucun frais

L'inscription aux repas est ANNUELLE. Aucune commande de repas occasionnel ne se fera en cours d'année.

En cas d'absence, pour annuler un repas, veuillez envoyer un mail à secretariat@sthub.be en mentionnant « annulation de repas/nom et prénom de l'enfant/classe », cela AVANT 8h50. Tout mail reçu après 8h50 ne sera pas pris en compte.

Lors des excursions scolaires, les repas seront automatiquement décommandés. Les potages non pris ne seront pas remboursés.

L'inscription aux repas chauds n'est acceptée que si toutes les factures antérieures ont été payées.

Intervention des parents dans les avantages sociaux :

L'intervention des parents s'élève à

1,30 € par jour et par famille pour les enfants fréquentant soit la surveillance de garderies, avant ou après les heures de classe jusque 16h00, soit la surveillance du déjeuner. Les avantages sociaux sont repris dans l'attestation de garderie délivrée par le Collège.

Frais divers :

- Frais pour l'achat de livres dans lesquels les enfants écrivent :
Prévoir une somme de ± 50 € pour l'année scolaire.

- Frais pour les activités sportives et culturelles :
Prévoir une somme de 53 € pour la section maternelle, 70€ pour la section primaire (site VH et site CH).

- Etude du soir :
 - Van Horenbeeck (P1-P2-P3) : facturation via l'ASBL Ecllosion
 - Chaudron (P4-P5-P6) : facturation via l'ASBL La Base

- Accueil extra-scolaire :
 - Section maternelle : facturation via l'ASBL La Base
 - Section primaire VH (P1-P2-P3) : facturation via l'ASBL Eclosion
 - Section primaire CH (P4-P5-P6) : facturation via l'ASBL La Base

Vous trouverez tous les renseignements concernant l'ASBL La Base sur <http://www.labasecooperation.be> (02/644.56.46) et l'ASBL Eclosion sur <http://www.eclosion.be> (0470/470.503)

Mobilité

Pour certains d'entre nous, l'automobile est le meilleur moyen de se rendre à l'école. Différentes possibilités leur sont offertes :

- Une zone de Kiss&Ride est à leur disposition avenue Van Horenbeeck et avenue Chaudron, pour déposer leurs enfants le matin.
- Cette même zone est à leur disposition à l'avenue Chaudron pour les reprendre en fin de journée, pour autant qu'ils disposent d'une carte de sortie.

Pensons aux riverains. Les abords de l'école correspondent à leur environnement quotidien. Leur qualité de vie mérite également d'être respectée, notamment en ne stationnant pas devant leurs entrées de garage.

Horaire

Accueil des élèves dès 07h30.

| | |
|-------|---|
| 08h30 | Début des cours (également pour la section maternelle !) |
| 10h10 | Récréation |
| 10h25 | Cours |
| 12h05 | Fin des cours |
| 13h30 | Reprise des cours |
| 15h25 | Fin des cours |
| 15h45 | Ecole des devoirs à l'avenue Chaudron. |
| 16h00 | Ecole des devoirs ou garderie à l'avenue Van Horenbeeck. |
| 18h00 | Fermeture des deux sites. |

Par respect du temps de travail des surveillants, les parents sont invités à venir chercher les enfants pour 18h00 au plus tard.

Au-delà de 18h, chaque 1/4h entamé est pénalisé d'une indemnité de 10€ payable immédiatement au surveillant présent.

MERCI d'avance de déposer votre enfant à l'heure à l'école pour permettre ainsi aux enseignants de commencer les activités avec l'ensemble du groupe classe.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de bon voisinage, les parents automobilistes sont instamment invités à respecter le Code (entrées de garage, double file, trottoirs, ...)

Absences :

A partir de la 3^{ème} maternelle, toute absence doit être justifiée par écrit sur papier libre par les parents auprès du professeur (classes primaires).

Toute absence de plus de 2 jours doit être couverte par un certificat médical à remettre au titulaire (classes primaires).

La loi sur l'obligation scolaire n'habilite pas la direction à autoriser l'anticipation ou la prolongation des périodes de vacances.

Calendrier scolaire 2023 – 2024

| | | |
|--------------------------|---|--|
| PERIODE 1 | LUNDI 28 août | Rentrée des classes |
| | 4 septembre | Journée sportive P5 & P6 |
| | 4 septembre | Réunion des parents site CH à 20h00 |
| | 5 septembre | Réunion des parents site VH à 19h00 (section primaire P1, P2 & P3) |
| | 7 septembre | Réunion des parents site VH à 19h00 (section maternelle) |
| | 12 septembre | Photos scolaires à VH & CH |
| | 27 septembre | Congé (Fête de la Communauté Française) |
| | Semaine du 16 octobre | Bulletin 1 (section primaire) Remise individuelle des bulletins aux parents durant la semaine du 16/10 sur le site VH et le jeudi 19/10 entre 15h00 et 19h00 sur le site CH. |
| 17 octobre | COPA (Conseil de Participation) à 20h00 | |
| Du 23/10 au 3/11 | | CONGE D'AUTOMNE |
| PERIODE 2 | 27 novembre | Vaccination RRO P2 & P6 |
| | 4 décembre | Journée sportive P3 & P4 |
| | 21 décembre | Journée sportive M2 & M3 |
| Du 25/12 au 5/01 | | VACANCES D'HIVER |
| PERIODE 3 | 8 janvier | Journée sportive P2 |
| | 19 janvier | Journée sportive P1 |
| | Semaine du 22 janvier | Bulletin 2 (section primaire) Entretiens individuels enseignants & parents (section maternelle) |
| Du 26/02 au 08/03 | | CONGE DE DETENTE |
| PERIODE 4 | Du 28 mars au 4 avril (à confirmer) | Classes de neige pour les élèves de P6 |
| | 1 avril | Lundi de Pâques |
| | Du 15 au 19 avril | Classes vertes pour les élèves de P3 & P4 |
| | Semaine du 22 avril | Bulletin 3 (section primaire) |
| Du 29/04 au 10/05 | | CONGE DE PRINTEMPS |
| PERIODE 5 | 13 mai | Journée sportive P5 |
| | 20 mai | Lundi de Pentecôte |
| | 25 mai | Fête scolaire |
| | 31 mai | Journée sportive P1-P2 |
| | Du 12 au 14 juin | Classes de mer pour les élèves de P1 |
| | Semaine du 24 juin | Entretiens individuels enseignants & parents (section maternelle) |

| | | |
|--|------------------------|------------------------------------|
| | Du 24 au 28 juin | Epreuves pour le CEB (à confirmer) |
| | Semaine du 1er juillet | Bulletin 4 (section primaire) |
| | 6 juillet | VACANCES D'ETE |

La rentrée des classes est fixée au lundi 26 août 2024

VISITES MEDICALES

M1A & M1B : date à convenir
M3A : 8/12
M3B : 15/12
P2A : 4/06
P2B : 6/06
P2C : 7/06
P4ABC : vues à faire dans l'école (date à convenir)
P6A : 5/09
P6B : 6/09
P6C : 7/09



Trois journées pédagogiques sont encore à planifier.
Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates
dès réception de celles-ci.